

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY SÉANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DGS/14-09-2023/Q17

Date de convocation: 8 Septembre 2023

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents: M. BRICOUT Frédéric, Maire; Mme BERANGER Agnès, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (7):

Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie: procuration à M. BRICOUT Frédéric
M. POULAIN Bernard: procuration à Mme PLUCHART Claudine
M. BONIFACE Didier: procuration à M. BAUDOUX Aurélien
Mme DAUCHET Martine: procuration à Mme THUILLEZ Martine
M. CHMIELEWSKI Dominique: procuration à M. DEVIENNE Marc
Mme NAVEZ Patricia: procuration à M. DOYER Claude

Membre absent excusé:

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

M. DECALION Ismaël: procuration à Mme RICHOMME Liliane

<u>OBJET</u> : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Alain RIQUET, Adjoint au Maire, expose que le transfert par voie d'apport du service d'aide à domicile du CCAS de Caudry vers l'association AMF-AD AFEJI au 1er Juillet 2023 a entraîné en amont, pour l'ensemble des agents, ceux ayant fait le choix du transfert comme ceux ayant choisi leur maintien dans la collectivité (CCAS) et entraînant leur position en surnombre, le versement pour régularisation des soldes de congés, heures supplémentaires et complémentaires, journées de RTT, compte épargne temps.

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 8 SEP. 2023



ID: 059-215901398-20230914-DEL140923_Q17-DE

Les mêmes dispositions devront être engagées avant le 1^{er} Janvier 2024 dans le cadre du transfert du foyer d'hébergement et de stabilisation « Le Trait d'Union », pour les agents relevant de cette structure.

S'agissant des agents du SAD placés en surnombre à compter du 1^{er} Juillet 2023, les rémunérations afférentes seront désormais prises en charge par le CCAS en lieu et place du SAD.

Il en va de même pour 4 agents placés en congés de longue maladie, longue durée ou congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) et dont le transfert n'était pas possible. Ces dépenses exceptionnelles s'élèvent à 426 000 €.

Dans le cadre du transfert du Trait d'Union, la liquidation des comptes entraînera le versement des réserves obligatoires et d'investissement à hauteur de 119 400,00 €.

Enfin le CCAS, à l'instar de l'ensemble des collectivités, doit faire face depuis le 1^{er} Juillet 2023 à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5 % et des relèvements de seuils des carrières de certains cadres d'emplois.

Outre ces dépenses exceptionnelles, le CCAS estime à 14 600 € supplémentaires l'estimation relative à ses dépenses d'énergie faites au moment du vote du budget prévisionnel.

En conséquence, Monsieur RIQUET:

- propose le versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS de 560 000 €.
- pour ce faire, l'adoption de la délibération modificative présentée ci-après :

Publie le SEP. 2023 ID: 059-215901398-20230914-DEL140923_Q17-DE



Budget principal Ville de Caudry Délibération modificative n°1

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>

Chapitre 022	Dépenses imprévues	-200 000 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-360 000 €

Recettes

Chapitre 65		
Compte 657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	560 000 €

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-360 000 €

<u>Dépenses</u>

Chapitre 23	Immobilisations en cours	
2313	Constructions	-360 000 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS 1 ABSTENTION: Mme DESREUMAUX Sophie

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

18 SEP. 2023

Le Maire,

Frédéric BRICOUT



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

DEL140923_Q17

Objet:

Versement d'une subvention exceptionnelle au CCAS -

Délibération modificative n°1

Type de transaction :

Transmission d'actes

Date de la décision :

2023-09-14 00:00:00+02

Nature de l'acte :

Délibérations

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

7.5 - Subventions

Identifiant unique:

059-215901398-20230914-DEL140923 Q17-DE

URL d'archivage :

Non définie

Notification:

Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	909 o	
Nom métier :			
059-215901398-20230914-DEL140923_Q17-DE-1-1_0.xml			
Document principal (Délibération)	application/pdf	1 Mo	

Nom original: DELIB_140923_Q17.pdf

Nom métier:

99_DE-059-215901398-20230914-DEL140923_Q17-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 septembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	18 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 septembre 2023 à	Reçu par le MI le 2023-09-18
	15h27min34s	